

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/C.7/9
22 février 1971
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE DES RESSOURCES NATURELLES
22 février-5 mars 1971
Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire révisé

QUESTIONS DIVERSES

Rapport triennal sur la mise en valeur des ressources en eau,
1968-1970

La présente note a pour objet d'appeler l'attention du Comité des ressources naturelles sur le rapport triennal sur la mise en valeur des ressources en eau, 1968-1970, qui est le sixième d'une série de rapports consacrés à l'examen des activités opérationnelles et non opérationnelles de l'ensemble des organismes des Nations Unies dans le domaine considéré.

Conformément à la résolution 1317 (XLIV) du Conseil économique et social, en date du 31 mai 1968, le rapport porte sur une période de trois ans et non plus de deux ans. Comme les précédents rapports publiés dans la même série^{1/}, le sixième rapport passe en revue de façon détaillée les faits importants et les activités récentes intéressant divers domaines de la mise en valeur des ressources en eau. Le texte, qui a été établi à partir des renseignements fournis par toutes les organisations intéressées, comporte une énumération des projets de recherche et d'études, des conférences et des réunions, des publications ainsi que des projets opérationnels, présentés par pays.

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-neuvième session, Supplément spécial (E/3319); *ibid.*, trente-troisième session, Supplément spécial (E/3587); *ibid.*, trente-septième session, Supplément No 13 (E/3881); *ibid.*, quarantième session, Supplément No 3 (E/4138 ; et *ibid.*, quarante-quatrième session, Supplément No 3 (E/4447).

Une version préliminaire et non revue du rapport est présentée au Comité, en anglais seulement, pour information et approbation. Le texte définitif est en cours d'établissement. Les membres du Comité pourront se procurer à des fins de comparaison le Cinquième rapport biennal sur la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/4447). Le présent rapport triennal, dont le Comité souhaitera peut-être prendre acte, sera publié, lorsqu'il aura été définitivement mis au point, sous la cote ST/ECA/142.
